

Appel à manifestation d'intérêt

« École des filles de Montceau » 111 rue centrale à Montceau, 38300 Ruy-Montceau

45.58773495156757, 5.372409793300954

PREAMBULE

1. INTRODUCTION : Réhabilitation d'un bâtiment anciennement « école des filles de Montceau »

La commune de Ruy-Montceau lance un appel à manifestation d'intérêt pour la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école des filles de Montceau, pour une destination à proposer dans le respect des atouts majeurs de la structure : pisé, fenêtre à meneau, inscription « école des filles »...

2. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

Le présent appel porte sur la parcelle AW14 commune de Ruy-Montceau. L'objet du présent appel à manifestations d'intérêt (AMI) est de susciter, d'identifier, de sélectionner des projets qui ont pour objectif la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école des filles de Montceau en vue d'une destination d'intérêt communal tel que des logements, un espace de réception, un commerce, des salles associatives ... (page 60 du rapport « Patrimoine et conservation » en lien dans les ressources documentaires ci-dessous).

3. LE PROJET

Le présent AMI vise des projets s'attachant au respect de la structure existante. Le bâtiment, originellement maison bourgeoise, devenu une école, est notamment décrit au travers du rapport « Patrimoine et conservation », réalisé en 2023 par l'école nationale d'architecture de Grenoble. Les détails de l'architecture à conserver doivent être la base du projet :

- Pas de démolition du bâtiment ;
- Préservation des fenêtres à meneaux et de leur structure pour les autres ;
- Préservation de l'escalier intérieur ;
- préservation et mise en valeur du « caractère » du bâtiment pouvant faire appel à une structure innovante
- Préservation de la structure du bâtiment;
- Préservation et rénovation si possible d'une partie de la charpente et de certains planchers pour leur aspect historique ;

Le projet doit avoir pour objectif de valoriser le bâtiment de l'ancienne école des filles en le réhabilitant avec une destination qui s'intègre au projet de développement de la Commune

4. CONDITIONS REQUISES POUR CANDIDATER

Toute candidature doit se placer dans la perspective de réaliser effectivement le projet. Elle peut émaner d'une personne physique ou morale ou d'un groupement et présenter des garanties de compétence technique et financière. La liste des partenaires/tour de table du dossier de candidature doit donc être remplie avec soin.

En cas de groupement, un référent devra être désigné.

5. RETRAIT DES DOSSIERS

Les pièces de candidature sont à télécharger sur le site de la commune de Ruy-Montceau,

<http://www.ruy-montceau.fr/culture-sports/le-patrimoine/le-patrimoine-civil>

6. CRITERES DE PRESELECTION ET DE SELECTION

L'évaluation du projet reposera sur les principes suivants :

- La réhabilitation du bâtiment devra être réalisée dans le respect des structures architecturales présentes ;
- La destination du bâtiment devra s'intégrer au projet de développement de la Commune

Par ailleurs, l'évaluation de la qualité et de la crédibilité du projet tiendront également compte:

- Du projet dans sa dimension globale;
- De la méthode et réhabilitation du bâtiment;
- La destination du bâtiment;
- La viabilité économique pour le projet.

7. RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- <http://www.ruy-montceau.fr/vos-demarches/lurbanisme/le-plan-local-durbanisme>
- <http://www.ruy-montceau.fr/medias/doc/patrimoine-montceau-ecole-de-filles-dossier-complet-dsaterre-22-avril-2023.pdf>